

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Champagne-Ardenne
21, rue Andrieux
CS 60033
51723 Reims Cedex
03 26 97 81 72
valentine.roland@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    

MAIRIE DE LA MOTTE TILLY

2 rue de la Mairie,
10400 La Motte Tilly
03 25 39 74 86
mairie-de-la-motte-tilly@wanadoo.fr

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration du

Tombeau de l'abbé Terray

Eglise de la Motte Tilly



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Restaurons ensemble le tombeau de l'abbé Terray !

◆◆ LE PROJET

Le tombeau de l'Abbé Terray a besoin d'une restauration globale.

En mai 2002, suites à d'importantes infiltrations d'eau, la commune a fait déposer à titre conservatoire la partie basse du monument. Les extérieurs de l'église ayant été rénovés en 2013 et 2016-2018, il peut être envisagé la restauration du tombeau de l'abbé Terray malmené par les affres du temps. Ce monument est classé au titre des Monuments Historiques. Dans un premier temps, la commune se concentre sur une tranche de travaux de conservation préventive. Une deuxième phase devra déterminer la restauration de la partie basse de l'oeuvre. Une recreation d'un bas-relief déposé à la Révolution ou une dédicace sur une plaque de marbre noir offerte par la Marquise de Maillé.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'abbé Terray est un personnage emblématique du règne de Louis XV. Ministre des finances du Roi, il est un administrateur ordonné, énergique et habile. Il entreprend une série de réformes utiles mais impopulaires. Homme féru d'art, il fait bâtir l'actuel château de la Motte Tilly, un joyau architectural du XVIIIe siècle. A sa mort, son

neveu, Antoine-Jean Terray fit appel à Félix Lecomte pour réaliser le cénotaphe qui fut édifié en 1780 dans la chapelle seigneuriale de l'église Saint Pierre et Saint Paul de la Motte Tilly.

En application des lois révolutionnaires sur la suppression des « signes de la féodalité et de la royauté » et sur ordre de la municipalité, le tombeau a été fortement dégradé par les habitants de la commune.

En 1910, le château est racheté par le comte de Rohan Chabot. Sa famille restera propriétaire du château jusqu'en 1972. Durant cette période, le tombeau de l'abbé Terray a été partiellement restauré.

Le château de la Motte-Tilly, est intégré à l'un des parcours culturels initiés par l'Office du Tourisme Nogentais et de la vallée de la Seine, au même titre que le Musée Camille Claudel de Nogent sur Seine distant de 6 kms du château. L'église Saint Pierre et Saint Paul de la Motte-Tilly et le tombeau de l'Abbé Terray rénové qu'elle abrite peut devenir un élément de ce parcours culturel.

Montant des travaux	23 050 €
Objectif de collecte	12 000 €
Début des travaux	3e trimestre 2021

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Tombeau de l'abbé Terray

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/78013

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Tombeau de l'abbé Terray

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Fondation du patrimoine